

ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES PSYCHOLOGUES PRATICIENS

Nom complet du demandeur :

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel:

* Veuillez informer BMS si vos coordonnées ont changé afin de continuer à recevoir des renseignements sur votre assurance.

Noter: Cette couverture d'assurance n'est offerte qu'aux membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'éligibilité. ☐

Est-ce-que vous renouvelez cette police?

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez bien que la date d'effet de cette police sera définie à la date de la demande en cours. ☐

Détails de votre l'entreprise

Remplissez seulement cette section pour ou au nom de votre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie.

Exploitez-vous une entreprise en tant que psychologue professionnel pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, êtes-vous:

☐ Travailleur indépendant☐ Propriétaire d'entrepriseQuel est le nom de votre entreprise? (Veuillez indiquer tous les noms utilisés pour cette entreprise) :

L'adresse principale de l'emplacement est-elle identique à l'adresse postale?

☐ Oui ☐ Non

Si non, indiquez l'adresse de l'entreprise ci-dessous :

Adresse de l'entreprise:

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?
Si oui, fournissez des détails.

☐ Oui ☐ Non

Renseignements sur le membre

Afin d'être admissible à cette police d'assurance, vous devez domicilié au Canada et faire partie de la Société canadienne de psychologie (SCP) et/ou être membre d'une organisation provinciale ou territoriale participante du Conseil de la société professionnelle des psychologues (CSPP).

Vous trouverez ici une liste des associations provinciales ou territoriales désignées aux psychologues :
www.psychology.bmsgroup.com/fr/qui-est-admissible.html

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les critères d'admissibilité. ☐

Êtes-vous membre en règle de la Société canadienne de psychologie (SCP) ?

☐ Oui ☐ Non

Numéro de membre de l'SCP :

Êtes-vous membre d'une organisation provinciale ou territoriale participante du Conseil de la société professionnelle des psychologues (CSPP)? ☐ Oui ☐ Non

NOTEZ : Votre numéro de membre n'est pas le même que celui de votre collègue désigné, à moins que vous soyez membre du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

Le cas échéant, veuillez indiquer le nom de l'association :

- ☐ Association des psychologues du Québec
- ☐ Association of Newfoundland Psychologists
- ☐ Association of Psychologists of Nova Scotia
- ☐ British Columbia Psychological Association
- ☐ College of Psychologists of New Brunswick
- ☐ Manitoba Psychological Society
- ☐ Ontario Psychological Association
- ☐ Psychological Association of Prince Edward Island
- ☐ Psychological Association of Yukon
- ☐ Psychologists Association of Alberta
- ☐ Psychologists Association of Northwest Territories
- ☐ Psychology Association of Saskatchewan

Le cas échéant, veuillez fournir votre numéro de membre (si vous n'avez pas de numéro de membre, veuillez indiquer NA) :

Votre pratique s'étend-elle aux États-Unis?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle pourcentage de votre pratique s'étend aux États-Unis?

☐ 0-9%

☐ 10-19%

☐ 20-50%

☐ 50% +

Les limites territoriales de la police d'assurance de responsabilité professionnelle sont étendues pour inclure les dommages qui donnent lieu à une réclamation ou une action intentée ou aux États-Unis, à condition que les services fournis aux États-Unis **ne représentent pas plus que 20%** de la pratique de l'assuré. Vous devez vous conformer aux règlements professionnels de votre juridiction (exemple : la province dans laquelle vous habitez ou fournissent des services) et de la juridiction où se trouve votre patient, le cas échéant.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police. ☐

Télé-psychologie / Télé-services

La police d'assurance responsabilité professionnelle du SCP/CSPP s'applique aux services de télépsychologie fournis au Canada et dans le monde entier. Lorsque vous fournissez des services de télépsychologie et pour que votre assurance s'applique, vous devez travailler dans les limites de votre champ d'activité. Vous devez également respecter les règlements professionnels de votre juridiction (p. ex., la province dans laquelle vous résidez) et de la juridiction où se trouve votre patient.

Il est important de tenir compte des risques accrus liés au cyber sécurité et à l'évènement d'atteinte à la vie privée, car de plus en plus de professionnels utilisent la technologie pour se connecter avec leurs patients.

BMS recommande aux membres de l'SCP/CSPP qui fournissent des services de télé-psychologie de souscrire à une assurance supplémentaire de cyber sécurité et d'évènement à l'atteinte à la vie privée pour faire face à l'augmentation des risques.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police. ☐

Détails sur la partie proposante

Une proposition/police d'assurance responsabilité professionnelle et/ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir les détails.

Avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle au cours des cinq dernières années, ou une telle réclamation est-elle en instance contre vous au Canada ou ailleurs dans le monde? Veuillez sélectionner « oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS / à l'assureur. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir les détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation ou plainte contre vous/votre entreprise ? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir les détails.

- Je suis :**
- ☐ Psychologue agréé
 - ☐ Psychologue en pratique supervisée
 - ☐ Registre des candidats
 - ☐ Associé en psychologie
 - ☐ Conseiller psychologique en pratique supervisée
 - ☐ Psychologue provisoire/Présenter une proposition pour devenir provisoire
 - ☐ Je fournis des services psychologiques pour lesquels l'inscription au Canada n'est pas requise (p. ex., enseignement, consultation organisationnelle)
 - ☐ Étudiant (étudiante) (pas encore inscrit ou inscrite auprès d'un organisme de réglementation)
 - ☐ Autre

Si vous avez choisi « Autre » ou « Services psychologiques pour lesquels l'inscription n'est pas requise », veuillez décrire la nature de ces services.

-
- Veuillez sélectionner le diplôme pour lequel l'inscription auprès d'un organisme de réglementation de la psychologie a été accordée**
- ☐ Maitrise Doctorat (Ph.D., Psy.D., Ed.D)
 - ☐ Baccalauréat (applicable uniquement si l'étudiant est sélectionné)
 - ☐ Aucun

Si vous avez sélectionné étudiant :

Travaillez-vous sous la supervision d'un psychologue ou d'un psychologue associé (associée)? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez noter, la responsabilité professionnelle pour étudiant n'a aucune couverture pour les frais juridiques disciplinaires. Dès que vous commencez le processus de réglementation, veuillez contacter BMS pour modifier votre police. Des primes supplémentaires appliquent.

Assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale

Assurance responsabilité professionnelle individuelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de psychologue, de psychologue provisoire ou d'associé en psychologie. Votre police répond également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre ordre (collège) de psychologie.

Détails de la couverture de la responsabilité professionnelle :

Formulaire de politique	Base de réclamations déclarées
Limite par sinistre	10 000 000 \$
Limite par période	10 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires	300 000 \$ (non inclus pour les étudiants)
Remboursement des frais de défense criminelle	300 000 \$
Fonds de thérapie pour les abus sexuels	25 000 \$
Violation du droit d'auteur	50 000 \$
Perte de revenu	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Franchise	Aucune

Période de déclaration prolongée 10 ans inclus
(Améliorée)

Assurance responsabilité civile générale individuelle

CGL protects you against claims arising from injury or property damage that you may cause to another person as a result of your operations and/or premises. For example, a patient may slip and fall on a wet floor on your premises or you may accidentally cause property damage during a home visit. / L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Détails de la couverture de la responsabilité civile générale:

Formulaire de politique	Base d'occurrence
Limite par sinistre	5 000 000 \$
Limite par période	5 000 000 \$
Produits et opérations compléter	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$
Automobile de non-propriétaire	5 000 000 \$
Dommages aux véhicules de location	50 000 \$
Franchise	Aucune

Type de membre	Coût annuel
Les membres de la Société canadienne de psychologie OU d'une association provinciale participante	☐ 612 \$
Les membres à la fois de la Société canadienne de psychologie ET d'une association provinciale participante	☐ 574 \$
Étudiant (pour les membres qui ne sont pas encore inscrits auprès d'un organisme de réglementation provinciale ou un collège)	☐ 277 \$

Veuillez noter que les options de couverture ci-dessus sont réservées aux **particuliers/individuelles seulement**.

Si vous:

- Exploitez une pratique/entreprise et a autres personnes (employés ou sous-traitants) travaillant pour ou au nom de votre pratique/entreprise, ou
- Avez des biens/contenus de bureau pour lesquels vous avez besoin d'une assurance

Nous vous recommandons d'envisager d'acheter une couverture supplémentaire pour faire face aux risques additionnels.

Les options suivantes peuvent être souscrites au moyen de cette proposition :

- Assurance responsabilité professionnelle d'entreprise
- Cybersécurité et atteinte à la vie privée
- Assurance de responsabilité liée aux pratiques d'emploi
- Le forfait de services juridiques
- Les solutions juridiques personnelles

- Les solutions juridiques d'entreprise
- Couverture accident 24 heures sur 24

Veuillez visiter le site www.psychology.bmsgroup.com ou communiquer avec un courtier de BMS pour plus de détails ou pour souscrire ce qui suit :

- Assurance responsabilité civile générale des entreprises
- Assurance du contenu, la criminalité et des pertes d'exploitation
- Le forfait d'entreprise

Veuillez visiter le site web du programme ou contacter un courtier de BMS aujourd'hui, pour plus de détails.

Veuillez confirmer que vous comprenez. ☐

Autres services professionnels

La police de la SCP/CSPP s'adresse aux membres fournissent des services dans le cadre de la pratique des psychologues/associés en psychologie englobant la prestation des services habituels à la pratique des psychologues/associés en psychologie.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP comprend également jusqu'à 300 000 \$ pour les frais juridiques en cas de poursuite disciplinaire pour se défendre contre les procédures menées par un organisme de réglementation provincial ou territorial de la psychologie (p. ex., Ordre des psychologues de l'Ontario). **Remarque : cela ne s'applique pas à l'assurance responsabilité professionnelle pour les étudiants.**

Veuillez noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle autre qu'une organisation réglementant la pratique de la psychologie, ne sont pas couvertes par cette assurance.

Veuillez confirmer que vous comprenez les modalités de couverture indiquées ci-dessus. ☐

Si vous avez besoin d'une assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale pour des services professionnels supplémentaires, et/ou si vous avez besoin d'une couverture pour vous défendre contre les poursuites menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente la pratique de la psychologie, voir ci-dessous.

Offrez-vous des services professionnels qui ne relèvent pas de la compétence d'un psychologue ou d'un associé en psychologie et pour lesquels vous avez besoin d'une assurance responsabilité professionnelle ou d'une assurance responsabilité civile générale commerciale? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

Services professionnels supplémentaires

Les limites sont partagées avec les limites de la police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle / responsabilité civile générale.

Pourcentage de services professionnels supplémentaires	Prime annuelle
Moins de 50 %	95 \$
Plus de 50 %	188 \$

Veuillez sélectionner la modalité pour laquelle vous souhaitez souscrire la couverture :

Modalité	Moins de 50 %	Plus de 50 %
Services de zoothérapie *	☐	☐
Analyste du comportement	☐	☐
Conseiller	☐	☐
Thérapie assistée par les chevaux **	☐	☐
Médiation	☐	☐
Naturothérapie/naturopathie	☐	☐
Psychothérapeute	☐	☐
Reiki	☐	☐
Travailleur social	☐	☐
Yoga et pilates	☐	☐
Réflexologie	☐	☐
Autres (veuillez fournir des détails):	☐	☐

Subjectifs:

* If your regulatory body has defined qualifications or standards of practice applicable to pet therapy, you must comply.

** A horse handler must be present at all times or the insured must be a qualified horse handler. Services must be provided in an enclosed space (e.g. arena, paddock). Coverage also includes liability for horse bites/kicks.

Assuré supplémentaire

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom:

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Est-ce que vous avez besoin d'une renonciation à la subrogation pour votre propriétaire?

☐ Oui ☐ Non

Une renonciation à la subrogation interdit à l'assureur le droit de recouvrer un tiers pour négligence en cas de perte. Cette clause figure le plus souvent dans le contrat de location.

Si oui, veuillez inclure le nom et l'adresse du propriétaire. **Veuillez noter qu'un frais de 50 \$ s'applique.**

Nom:

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Assurance responsabilité des entreprises

Cette assurance offre une limite de responsabilité professionnelle pour l'entreprise dans le cas où il est cité dans une réclamation ou un procès en responsabilité professionnelle. Veuillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale.

Cette assurance est recommandée aux :

- Individus qui offre des services de psychologie sous le nom de leur entreprise incorporé.
- Entreprises ayant d'autres (par exemple, psychologues, assistants, étudiants, et/ou autres professionnels) travaillant/facturant pour ou au nom de l'entreprise.

Si vous êtes un propriétaire individuel et travaillez de manière indépendante sans aucun autre professionnel facturant sous votre entreprise, votre responsabilité professionnelle individuelle applique automatiquement.

Aperçu:

Limite par réclamation / agrégée

5 000 000 \$

Formulaire de politique

Base de réclamations déclarées

Franchise

Aucune

Avez-vous également besoin de l'assurance responsabilité des entreprises?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre de personnes fournissant des services pour le compte de l'entreprise

Remarque : Inclure les personnes employées et sous contrat.

Veuillez ne pas inclure le personnel administrative.

Prime

Incorporé individuellement

☐ 95 \$

1-5

☐ 363 \$

6-10

☐ 484 \$

11-20	☐ 633 \$
21-40	☐ 759 \$
41-60	☐ 908 \$
61-99	☐ 1 089 \$
100+	☐ Recommendation

Est-ce que vous employez ou sous contractez des professionnels hors du champ de la psychologie? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, indiquez les disciplines :

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers.

La couverture est conçue pour gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Veuillez noter que votre police de responsabilité professionnelle n'inclut pas la couverture liée au cyber sécurité ou au événements liés à la confidentialité.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Aspects juridiques, médico-légaux et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Individus déclarés	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite totale de la police	1 000 000 \$
-----------------------------------	--------------

Dommages subis par l'assuré

La perte d'exploitation	25 000 \$
Cyberextorsion	100 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Défense et pénalités en matière réglementaire	250 000 \$
Amendes, frais et coûts liés aux cartes de paiement (PCI)	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique (optionnel)

Instruction frauduleuse *	Limites disponibles pour la prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude téléphonique	100 000 \$

Récompense criminelle

Couverture de récompense pour les criminels 25 000 \$

Franchises

Chaque incident 1 000 \$

Individus déclarés 100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticien individuel	☐ 121 \$
Entreprises et employés – 0 \$ to 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprises et employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprises et employés – 1 000 001 \$ to 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprises et employés – 1 500 001 \$ to 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprises et employés – 2 000 001 \$ to 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprises et employés – 2 500 001 \$ to 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprises et employés – 3 000 001 \$ to 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprises et employés – 3 500 001 \$ to 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprises et employés – 4 000 001 \$ to 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprises et employés – 4 500 001 \$ to 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprises et employés –supérieur à 5 000 001 \$	☐ Recommandation

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Un lien pour des ressources gratuites est <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr>. Vous ne devez pas fournir une preuve à BMS.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

*Garantie supplémentaire disponible

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude** » au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ à partir de **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude ☐ Oui ☐ Non au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (non offert aux clients établis au Québec)

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel ? Votre pratique embauche-t-elle des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants ? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris de congédiement injustifié, de discrimination et de harcèlement en milieu de travail.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Veuillez noter tous documents, y compris le libellé de votre police, sont rédigés en langue anglaise seulement. Veuillez confirmer votre compréhension et votre accord. ☐

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	☐ 262 \$
Option 2	250 000 \$	☐ 362 \$
Option 3	500 000 \$	☐ 383 \$

Option 4

1 000 000 \$

☐ 499 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise ? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

Si vous souscrivez une assurance des frais juridiques (ci-dessous), certains éléments du forfait de services juridiques est automatiquement inclus dans les solutions juridiques personnels et commerciales.

Assurance frais juridiques

L'assurance frais juridiques — Personnel fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, à l'exception de l'assistance en matière de ressources humaines)
- Assurance pour couvrir les frais de justice liés à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment
 - Poursuite ou défense des litiges contractuels
 - Poursuite ou défense des litiges en matière de location (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue)
 - Différends relatifs à l'évaluation de la perte totale (véhicules à moteur)
 - Défense de la protection du permis de conduire
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Poursuite de la protection de la propriété
 - Défense en matière de protection fiscale

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 115 \$

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel?
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- | | |
|--|---|
| Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? | ☐ Oui ☐ Non |
| Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? | ☐ Oui ☐ Non |
| Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? | ☐ Oui ☐ Non |
| Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? | ☐ Oui ☐ Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? | ☐ Oui ☐ Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? | ☐ Oui ☐ Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? | ☐ Oui ☐ Non |
| Été victime d'un vol d'identité? | ☐ Oui ☐ Non |

Si oui, fournissez des détails.

L'assurance frais juridiques — Entreprise fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, à l'exception de la protection contre l'usurpation d'identité)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges :
 - Protection supplémentaire du salarié
 - Défense juridique automobile
 - Défense des litiges contractuels et recouvrement de créances (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue)
 - Défense pour les recours contre les licences statutaires
 - Poursuite de la protection de la propriété
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Protection fiscale

Par réclamation / limite annuelle
Franchise

50 000 \$ / 250 000 \$
Aucune

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	☐ 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 348 \$
3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 1 885 \$
4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 423 \$
Plus de 5 000 001 \$	☐ Recommandation requise

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Fait l'objet d'un contrôle fiscal? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Été impliqué dans un litige contractuel? | ☐ Oui | ☐ Non |

Si oui, fournissez des détails.

Couverture accident de 24 heures (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès accidentel et invalidité	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	☐ 42 \$	☐ 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance:

Couverture accident de 24 heures pour votre conjoint

Couverture et 50% de la limite sélectionné ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - i. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit

Aimeriez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures pour votre conjoint?

☐ Oui ☐ Non

Couverture des conjoints	Si Option 1 est sélectionné	Si Option 2 est sélectionné
Coût	☐ 21 \$	☐ 35 \$

Veillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire à la couverture accident de 24 heures, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer la date de naissance de votre conjoint : _____

NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit  

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez confirmer votre date de naissance : _____

D  claration et garantie

Le soussign   d  clare :

Je d  clare qu'au cours des cinq derni  res ann  es, aucun assureur n'a annul   ou refus   de m'  mettre ou de nous   mettre une forme quelconque d'assurance de responsabilit   et que la pr  sente demande fait   tat des risques connus le jour de sa production. Je d  clare que les d  clarations fournies ici sont vraies et exactes    tous les   gards, et que je demande, par la pr  sente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la v  racit   de ces m  mes d  clarations. Je reconnais que les assureurs ont le droit de r  silier une police ou de refuser une demande d'indemnisation    un assur   qui dissimule intentionnellement ou fait de fausses d  clarations sur des faits importants concernant la demande d'assurance.

Soumettre le pr  sent formulaire ne garantit pas l'assurance    la partie proposante ou    la compagnie, mais il est entendu qu'il constituerait la base du contrat dans le cas o   une police serait   mise.

La prime d'assurance est enti  rement pr  lev  e et n'est pas remboursable.

Je déclare être un membre en règle de la Société canadienne de psychologie (SCP) ou d’une association provinciale ou territoriale qui fait partie du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP). S’il s’avère que je ne suis pas un membre actif de l’une ou l’autre des associations de psychologues mentionnées ci-dessus, je comprends que ma police d’assurance est non avenue.

Il est entendu et convenu que j’autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d’assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n’affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par:Poste:

Date:

Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale	Par demande	22 %	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	25 %	Néant
Modalités	Par demande	25 %	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité liée aux pratiques d’emploi	Par demande	25%	Néant
Le forfait de services juridiques	Par demande	S/O	15 \$
Assurance frais juridiques — Personnel	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques — Entreprise	Par demande	20%	Néant
Assurance accidents 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$
Assurance maladie grave	Par demande	15%	13 \$

Renseignement sur le paiement

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de 8 %
Résidents du Québec, taxe de vente de 9 %
Résidents du Manitoba, taxe de vente de 7 %
Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de 15 %
Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de 6 %

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale. La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Taxe applicable à l'assurance services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujetti à la TVH applicable.
Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :
TVH de 15 % à ajouter
Ontario : TVH de 13 % à ajouter
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,
Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service*	20,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

***Remarque:** Les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT l'ensemble responsabilité civile professionnelle/responsabilité civile générale.

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

CVV:

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

Sans frais: 1-855-318-6038

Courriel: psy.insurance@bmsgroup.com

Site web: www.psychology.bmsgroup.com